

LA FRAUDE AUX EXAMENS

**Réussir
sans
tricher c'est
réussir
vraiment**

Fraude = DELIT

Téléphone interdit

Communication interdite

**Le plagiat et le copiage sont
sévérement punis**

Assumer ses responsabilités

Commission de fraudes pendant l'été

3 candidats sur 4 sont sanctionnés

Baccalauréat : 0 à l'épreuve en cas de fraude reconnue

BTS, CAP, BEP... : refus à l'examen en cas de faute reconnue

Pas de résultats avant octobre

**Pour en savoir plus, scannez le flashcode
ou consultez directement notre site
internet : www.siec.education.fr**



web